COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 novembre 2023

DEL20231102_117

L'an deux mil vingt-trois, le deux novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 27 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la CCA&S.

Conseillers en exercice : 32
Présents : 20 puis 21 à partir de 18h50 et 22 à partir de 18h59
ARBUSIGNY : Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO (à partir de 18h59), Anne-Marie LALLIARD ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Billy MARQUET, Lucas PUGIN (à partir de 18h50), Aline MIZZI ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE, Michel BRANTUS ;
Pouvoirs : 8
Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Denise GÉRELLI-FORT, Laurent FAVRE, Séverine MILLOT-FEUGIER, André PUGIN, Régine RÉMILLON, Isabelle SAGE, Ludovic WISZNIEWSKI ;
Absentes excusées : Stéphanie LE MOAL, Nadège SAPORITO ;
Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN.

DEL20231102_117 - Attribution des marchés pour la fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers à l'aide d'une grue

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles du CGCT et notamment L1414-1 à 1414-3 ;
VU l'article L1414-2 du CGCT selon lequel, le titulaire du marché est choisi par la Commission d'Appel d'Offre (CAO), lorsque la valeur du marché est égale ou supérieure aux seuils européens ;
VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2320-1 à L2325-1 ;
VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029, en date du 07 novembre 2022, relatif à l'approbation des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur et ses compétences obligatoires en matière de déchets ménagers (article 8-5) ;
VU le rapport d'analyse des offres ;
VU la décision de la CAO qui s'est réunie le 3 octobre 2023 ;
Dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile, ainsi que pour répondre aux besoins liés au déploiement de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, la Collectivité a lancé une consultation dans le but d'acquérir un camion de collecte, équipé d'une grue.

L'avis d'appel à la concurrence a été diffusé le 18 juillet 2023 et les entreprises ont eu jusqu'au 1er septembre 2023 pour répondre.

La consultation est composée de deux lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un châssis poids lourd d'un PTAC de 32 tonnes ;
- Lot 2 : Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères couplée à une grue auxiliaire.

1 pli a été réceptionné dans les délais impartis pour le lot 1 et 2 plis, en ce qui concerne le lot 2.

L'ouverture des plis a eu lieu le 1er septembre 2023 à 14h00, conformément au règlement de consultation.

CONSIDÉRANT qu'au regard du rapport d'analyse des offres, et en application des critères prévus au Règlement de la Consultation, la CAO du 3 octobre 2023 a procédé à l'attribution du marché de fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers à l'aide d'une grue, au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, ci-après :

2 LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF
Fourniture d'un châssis poids lourd d'un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de 32 tonnes	Société "Scania"	189 600,00 € TTC
Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères couplée à une grue auxiliaire	Société "Faun Palfinger"	266 192,00 € TTC

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature du marché de fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers à l'aide d'une grue, avec les candidats désignés par la CAO ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal, à signer ledit marché pour la fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers à l'aide d'une grue, selon les modalités présentées et pour un montant total de 455 792,00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution dudit marché, ainsi que son éventuelle résiliation, et à signer tous les documents afférents ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération ;
- CONFIRME que les crédits nécessaires à la dépense pour 2023 sont bien inscrits au BP.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/11/2023
Publié, le 10/11/2023